

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre &amp; Miquelon

Propriété  
Publique

TERRE-NEUVE

SAINT-PIERRAIS

ARCHIVES DE SAINT-PIERRAIS

COLONIE

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

## Frigorifique et Baleine

Nos adversaires et ceux qui nous font l'honneur de nous déclarer qu'ils ne le sont pas, nous opposent que nous ne sommes pas partisans de la baleine et du frigorifique parce que M. Légasse en est le promoteur.

A ces partisans de la nouveauté, notre déclaration sera nette et précise, sans nous faire d'illusion sur ce qu'a pu être leur neutralité qui ressemble à un doux farniente prudent.

Tout d'abord, nous ne nous ferons pas scrupule de déclarer qu'en chat échaudé qui craint même l'eau froide, la manière d'agir de M. Légasse nous donne le droit d'être défiant à son endroit, car tout ce qu'il a préconisé et ce qu'il préconise, a un intérêt immédiat qui est bien : tout ce qu'il a obtenu ou cherché d'obtenir n'a eu qu'un but, son seul intérêt et celui des siens. Nous l'avons trop de fois démontré pour nous mettre en frais à nouveau.

La délégation, qui jusqu'à lui n'avait pas été exploitée comme un moyen de pression sur la marche des véritables intérêts économiques de la colonie, est entrée dans cette voie mais au profit des intérêts de M. Légasse et des siens. Et si M. Légasse, grâce à son frère le curé, s'est emparé des municipalités, ce n'a été que pour augmenter ses moyens de pression et les rendre plus impératifs. Ceux qui en subissent la trame le sentent mieux que nous, tout en les niant.

Dans l'affaire baleine, il y a des compromissions qui expliquent l'acharnement que l'on y met : d'abord créer une situation à M. Auguste Salomon, son ancien employé et son ex-associé. Au point de vue de l'importance des services rendus et du dévouement de M. Salomon, c'est l'ordre des choses pour ceux qui connaissent leur Saint-Pierre.

Il n'en est pas de même au sujet de M. Rismuller, aussi nous ne voyons pas bien quel intérêt avouable M. Légasse peut avoir à introduire cet étranger dans la colonie, à moins que ce ne soit pour avoir l'honneur de rece-

voir tous les ans la visite d'une Pan-thère quelconque.

Quant aux profits à en tirer, on ne prend pas au sérieux que ce soit pour faire le bonheur de trente ou quarante Miquelonais qui y seraient peut-être employés comme manœuvres.

Au contraire, les inconvénients et les préjudices pouvant en résulter sont bien plus appréciables :

Nos voisins de Terre-Neuve, ceux qui pratiquent la pêche de la morue sans avoir d'intérêt dans les factoreries de baleines, sont unanimes à déclarer que c'est l'industrie de la baleine qui a chassé de chez eux la boëtte et la morue. La petite pêche qui se pratique sur le littoral est devenue si malheureuse que toutes ces populations du littoral sont dans la misère la plus complète.

Que serait-ce donc à Saint-Pierre qui n'est qu'un atome auprès de cet immense espace de côtes terre-neuviennes se succédant sans fin les unes aux autres.

Pour une industrie ne devant, à première vue, profiter qu'à un Allemand et peut-être à quelques malheureux, est-il prudent, est-il même logique de risquer de ruiner une industrie essentiellement française, jalousee par nos voisins, et qui est la seule raison d'être de cette colonie et de l'existence de plus de 10,000 marins et de leurs familles. Nous l'avons dit, nos rivages sont minuscules; nous n'apparaîsons au milieu de l'océan que comme un point microscopique perdu dans les brumes; et c'est autour de ce rocher aride qu'une population laborieuse se procure le pain de chaque jour, pour lequel elle s'est expatriée. Nos quelques fonds de pêche et nos meilleurs atterrissages de capelan seraient perdus par le passage incessant du vapeur baleinier, venant en même temps jeter la panique et peut-être pire au milieu de nos petits pêcheurs entassés dans la brume sur les différents fonds de pêche. Ces inconvénients qui sont des périls, sont plus graves à Saint-Pierre qu'ailleurs, et

Terre-Neuve se réjouit déjà de nous voir entrer dans cette nouvelle ère de ruine.

Que l'on ne dise plus que nos préventions sont mal fondées; que l'on convienne au contraire qu'elles sont patriotiques, puisqu'elles tendent à conserver notre bien maigre patrimoine. Quant au parti pris qu'on nous prête, c'est une machine de guerre facile à mettre en avant pour les besoins d'une mauvaise cause, c'est une manière de saper l'indépendance de ceux qui s'opposent à la baleine, quand ses souteneurs sont pour ainsi dire tous inféodés, pour une raison ou pour une autre. **au grand promoteur.** Pourquoi ne pas qualifier de parti-pris la résistance si tenace des syndicats de Saint-Malo, de Granville, de Fécamp et du Comité central des armateurs, composés d'hommes spéciaux et étrangers les uns aux autres? Pourquoi ne pas mettre en avant que M. le sénateur Riotteau, qui en a été l'adversaire irréductible, y met de l'animosité. Le doyen de nos armateurs, quoique de la vieille école ou à cause de cela, a bien autant d'expérience que tous les Légasse et les Salomon ensemble et certes plus de désintéressement.

Quant au frigorifique, ce peut être une excellente entreprise à condition d'avoir de la boëtte à y conserver. Quand, de France, des spéculateurs demandaient 3.000.000 de francs au gouverneur Cousturier pour créer un tel établissement, cet ex-gouverneur s'écriait: il y a du Légasse derrière une telle spéulation; et il voyait juste.

Nous en trouvons la preuve récente dans le rejet d'une subvention de 100,000 francs accordée à la Chambre de Commerce de Granville, qui pour pareille somme devait participer à la création d'un frigorifique entreprise par M. Beust, avec un petit vapeur réfrigérant pour transporter ses produits préparés.

On a fait échouer cette subvention de 100,000 francs en prétendant qu'il ne fallait pas moins de 1.500.000 francs.

Voilà des faits qui prouvent surabondamment que ce n'est qu'à la spéculation de la grosse subvention que l'on s'accroche.

Quand une maison de commerce comme la Morue Française possède un capital de 3.000.000 de francs, elle

peut bien sacrifier quelques centaines de mille francs pour une entreprise dont les résultats sont proclamés si certains sont favorables.

Propriété  
Publique

## Le livre de l'abbé Ballu

Voici les évêques dispersés dans leurs diocèses et que s'est terminée sans bruit cette manière de concile où les sages s'efforçaient à ne pas rompre le faible lien par quoi l'Eglise tient encore à l'Etat.

Le pire danger pour le clergé de France ne serait-il pas de tomber en domesticité politique, de subsister des amonées de certaines coteries ?

« Nous ne devons pas craindre de le dire, affirme un écrivain catholique, M. Pierre Jay, le jour où les prêtres accepteraient dans chaque paroisse les secours alimentaires d'un petit groupe de personnes riches aux opinions bien tranchées, il en serait naturellement fait de la plus précieuse de ses libertés, *de sa liberté morale*; il en serait fait enfin de son reste d'influence sur la foule. Nous savons qu'il est quelques uns qui s'accommoderaient de ce régime. Mais il est également des milliers de prêtres à l'âme évangélique et à la soutane râpée qui préféreront vivre libres et fiers, en cassant des cailloux sur les routes, s'il le faut. »

M. Louis Ballu paraît être de ceux-là. Curé à Parigny, dans le département de Maine-et-Loire, il considère aussi que le prêtre de demain, revenu aux conditions de l'Eglise primitive, doit se pencher davantage vers la terre, se souvenir de Joseph le charpentier, de Pierre le pêcheur, de Paul le tisserand, gagner sa vie par le travail, s'enraciner dans le sol paroissial. Et le livre documenté, énouant et clair où il étudie les métiers possibles du curé de campagne mériterait d'être propagé dans tous les presbytères.

Cet appel au labeur quotidien, ne le retrouvons-nous pas déjà dans l'une des lettres admirables que saint Paul adressait aux Thessaliens ? (Nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais nous avons été nuit et jour au travail, dans la fatigue et dans la peine, pour n'être à charge à personne.) Ne donna-t-il pas l'exemple en tissant les toiles grossières dont on faisait les tentes des soldats ? Le chef des apôtres, saint Pierre, ne raccommodait-il pas ses filets sur le bord du Tibre, ainsi qu'autrefois sur la grève de Génésareth ? Les pères de la Thébaïde, saint Antoine, saint Ammonius, saint Pacôme ne défrichèrent-ils pas le désert aride, n'obéirent-ils pas à l'ordre de Dieu rappelé par le pauliniste : « Tu mangeras le fruit du travail de tes mains » ?

Au Moyen-Age, les moines ne se partageaient-ils pas, suivant leurs aptitudes, entre le travail des champs et le travail des ateliers ?

Méditez la noble maxime qui jaillit comme une fleur de cette encyclopédie de l'art chrétien :

« Il est plus clair que le jour que celui qui s'adonne à l'oisiveté tombe dans de nombreux défauts, tandis que Dieu se plaît à regarder l'homme qui travaille en silence. Travailler de ses mains est une bonne chose pour avoir de quoi soulager la misère de celui qui souffre. »

Durant la Révolution, certains prêtres émigrés, que dégoûtaient les allures faméliques de la plupart des leurs, ne s'ingénierent-ils pas de leur mieux à se tirer d'affaire eux-mêmes ?

Celui-ci est chez un maréchal ferrant, celui-là chez un blanchisseur. D'autres se font meuniers, charretiers, voituriers, M. Leleu, curé de Crugny, fabrique des matelas à la française qu'il vend 50 francs chacun. L'abbé de Maussac, grand vicaire de Rouen, meuble des appartements et les loue. L'abbé d'Epinay confectionne des éventails. Plusieurs tricotent des gants et des chaussettes ou se font maîtres queux. « J'excellais à faire le pot-au-feu, raconte l'abbé Godemetz. Il ne m'arriva qu'une seule fois de mettre dans la marmite tant d'herbes et d'aromates que c'était moins une soupe qu'un julep de pharmacie. Il faut bien payer son apprentissage. »

Il semble donc, d'après tous ces exemples, qu'envisager la possibilité de gagner sa vie en travaillant est pour le prêtre, en face des éventualités de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, non seulement un droit, mais encore un devoir.

« Ne nous laissons pas effrayer par l'introduction dans notre vie sacerdotale de quelques heures de travail manuel, soutient M. Louis Ballu. Cinq heures de ce travail suffisent pour chaque jour. Or, ces cinq heures de travail ne peuvent faire que du bien à l'âme et au corps. Après les avoir activement employées, on retournera, plus frais, plus dispos, à la prière et à l'étude. Il est temps de renoncer aux lectures inutiles, aux petits travaux d'amateurs, aux cartes et à la pêche à la ligne, aux repas qui se prolongent dans d'agréables causeries, en un mot à toute cette vie qui n'est pas coupable, mais qui, dans la multitude des paroisses indifférentes, jure autant avec l'idéal évangélique qu'avec l'activité laborieuse imposée au peuple par les dures nécessités de l'existence. Plus d'illusions sur l'utilité de rivaliser avec les bonnes âmes pour la décoration des églises ou le fini d'exécution des chants sacrés. Il faut que nous sentions un peu la morsure du besoin. A cette heure où pour obtenir le résultat, l'on doit aller à la vie intense, nous comprendrons mieux les préoccupations de ceux qui nous consultent, vivent et

agissent autour de nous, si nous travaillons pour de bon. Nous nous mettrons plus complètement dans l'état d'esprit où nous devons être pour connaître les besoins de notre époque. Nous comblerons ainsi le fossé qui nous sépare des hommes. Car, il faut bien l'avouer, bon gré, mal gré, dans la majorité des paroisses, nous n'avons plus que des femmes dans les rangs de notre auditoire, et les hommes — j'entends ceux qui restent encore bienveillants — nous considèrent comme les représentants d'une religion qui n'a rien de réel, rien de pratique, qu'il est impossible de mêler à la vie active. Quand ils constateront que nous n'avons pas peur de peiner pour gagner notre pain, ils perdront peu à peu cette fausse notion. *Quand ils nous verront travailler comme eux, ils penseront plus aisément qu'ils peuvent prier comme nous.* »

Ces sages et fières paroles d'un simple curé de campagne seront-elles entendues ?

*Extrait du Matin*

## Représailles Douanières

Vendredi dernier, une heure à peine après la sortie du Réveil, M. le directeur des douanes faisait afficher à la porte de son bureau un ordre de service prohibant l'embarquement de tout objet sans une déclaration préalable en douane.

C'était là une représaille vexatoire dont M. Larquière, pris en sa qualité de directeur des douanes, s'est rendu coupable, ce dont nous le blâmons comme abusant de sa fonction pour se venger de critiques bien anodines en fait.

Quand on est chargé d'un service aussi important que le sien, et que l'on a l'honneur et le profit d'être rétribué avec les fonds des contribuables, on devrait savoir que l'on est exposé à leurs critiques au moindre faux pas, à moins d'être infaillible, ce que nous ne reconnaissions à personne, encore moins à M. Larquière qu'à qui que ce soit. En la circonstance, il est bon que M. Larquière sache qu'il n'a même pas le mérite d'avoir inventé la mesure qu'il avait prise, il n'a été en fait que le vulgaire plagiarie d'un de ses prédécesseurs de néfaste mémoire.

On se rappelle encore le triste fonctionnaire que fut Fery, parti sous les huées de tout Saint-Pierre pour avoir vendu, à beaux deniers comptants, ses services de fonctionnaire français à la Douane du Canada.

Un beau jour, ce triste sire se mit en devoir de mettre à exécution la même mesure vexatoire que M. Larquière vient de rééditer si malencontreusement.

C'était le remorqueur Progrès qui faisait alors les voyages entre Saint-Pier



Langlade, et, à l'aide de ce service de transport, un chacun recevait son petit paquet de provisio: qui du lait ou de la crème, un autre des légumes ou des fraises succulentes.

Au moment de débarquer son flot de passagers, défense est faite de laisser emporter quoique ce soit avant ouverture de la douane.

Au nombre des réceptionnaires se trouvait le gouverneur de l'époque, à l'envoyé duquel fut refusé le plat de crème qu'attendait Madame la Gouvernante. Si jamais Gouverneur l'a trouvée mauvaise, c'est celui-là de se voir classé au même rang que ses administrés. Aussitôt de faire venir le vérificateur des douanes et l'entrepreneur du service, auxquels il demande des explications au sujet de cette réglementation vexatoire dont l'application était impossible.

Aussitôt mis au courant, le Gouverneur donne l'ordre au malin Fery de mettre un terme à de telles vexations qui n'avaient d'autre but que de chercher à embêter les gens.

On a fait comprendre à M. Larquère le ridicule de la mesure prise et il a renoncé à continuer à l'appliquer.

Par ailleurs, si M. Larquère se trouve à ce point formalisé des critiques émises, nous sommes tout disposé à passer devant un conseil d'enquête et à y révéler toutes les phases de l'affaire fraude de roges, on verra combien nos renseignements sont exacts et corroborés par les faits.

## LETTER DE M. SUCHETET AU MINISTRE DES COLONIES

M. Suchetet, député de la Seine-Inférieure, vient d'adresser à M. le ministre des colonies, la lettre suivante:

Monsieur le ministre,

L'année dernière, au mois de juillet j'avais eu l'honneur d'écrire à votre prédécesseur une lettre au sujet de la visite que notre gouverneur des îles Saint-Pierre et Miquelon se proposait de faire à Saint-John en vue d'établir avec le gouvernement anglais les relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre, à propos de la cession de notre French Shore; et je lui demandais dans cette lettre de bien vouloir rappeler au gouverneur de Terre-Neuve l'esprit de conciliation qui avait présidé à l'entente soi-disant cordiale, mais dont on semblait se départir. En effet à cette époque on astreignait nos marins à pêcher au filet, ce qui les empêchait de boëtter promptement leurs navires. Les Anglais avaient aussi prohibé aux leurs toute espèce d'exportation dans notre colonie, notamment les bois destinés à l'armement et à d'autres usages multiples. Ayant questionné de nouveau cet hiver M. le ministre des colonies, lors

de la discussion du budget, il m'avait répondu qu'il avait réussi à faire accepter les vues françaises que je lui avais développées sur l'interdiction des bois. Quant à l'introduction de la boëtte, il déclarait s'en préoccuper fort avec ses collègues de la marine.

Or, j'ai reçu ces jours derniers de notre colonie de Saint-Pierre et Miquelon, une correspondance dans laquelle on me fait savoir que non seulement leurs navires ont enlevé à nos nationaux le droit de pêche sur l'ancien French Shore, mais qu'ils ont aussi défendu à leurs habitants de nous apporter quoique ce soit, bois de chauffage, gibiers, etc. En outre, ils se proposeraient de mettre dès maintenant en vigueur un nouveau règlement aux termes duquel il serait défendu : 1<sup>o</sup> à tout étranger (lisez à tout Français) de pêcher dans les eaux anglaises sous peine d'une amende de 100 dollars.

2<sup>o</sup> A tout habitant de Terre-Neuve de pêcher sur un bateau étranger ou pour le compte de ce dernier.

3<sup>o</sup> Enfin les habitants de Saint-Pierre et Miquelon n'auront plus le droit de se rendre dans un port de Terre-Neuve pour y acheter les objets de gréement.

Il résulte de ces deux dernières clauses que : 1<sup>o</sup> nos pêcheurs ne pourront pas, pour pêcher le capelan, se faire aider par des navires anglais plus habiles qu'eux pour manier la lema.

2<sup>o</sup> Que si un des navires de notre flotte de pêche vient à subir des avaries, à être désemparé et obligé dans ces conditions de réâcher dans un port de Terre-Neuve, il ne pourra plus en sortir puisqu'il sera interdit aux Terreneuviens de lui fournir les gréements et autres objets dont il aura besoin.

Je me permets, Monsieur le Ministre, d'appeler votre attention sur ce nouveau règlement, persuadé que vous revindiquerez pour nos colonies ce qui leur appartient.

Veuillez etc.

Signé: A. SUCHETET

Nous sommes très heureux de remercier publiquement M. le député Suchetet de son intervention active en faveur de notre pauvre colonie. Espérons avec tous ces concours qu'elle surmontera tant de difficultés et de marasme, grâce à l'intérêt que nous portent les vaillants et inlassables députés des ports armant à la grande pêche: aussi à eux va toute notre reconnaissance sympathique.

## TRIBUNE LIBRE

Saint-Pierre, le 18 juillet 1906

Mon cher Directeur,

Vous m'avez fait passer l'article « à Falco et Falco » paru dans la Vigie du 30 juin. Je vous en remercie.

Je m'attendais à apprendre que, dans son dernier numéro, la Vigie avait sorti le dossier qu'elle dit avoir contre moi et qu'elle avait tenu sa promesse de me déshabiller. Elle s'est tuée. C'est vraiment dommage.

Vous pensez bien que je ne m'abaisserai pas à répondre au soi-disant Lioneau et encore moins à me justifier de quoi que ce soit vis-à-vis d'un individu qui, pour tenter de faire rejoaillir son autrui la boue dont il est pétri, s'abrite derrière un pauvre gérant à qui l'on dit: « ta signature . . . ou le pavé! »

J'ai d'autant plus à ne pas m'émouvoir des injures et des calomnies de Lioneau que je suis persuadé que ce pseudonyme cache l'insulteur à gages doublé du maître-chanteur qui, courant de mai dernier, m'adressa une lettre anonyme remplie de grossièretés à mon adresse, et dans laquelle, me prenant pour Falco, il me menaçait de me faire attraper **salement** (sic), dans la Vigie, si je continuais mes articles du Réveil.

Falco n'a rien su de cette menace et a continué ses articles. Je l'en félicite.

Il me suffit de signaler le fait pour faire justice des calomnies du Lioneau.

L'article de ce phénomène aura toutefois eu pour résultat de prouver à Falco que ses articles ont porté et ont eu le don de mettre **les laquais en fureur**.

Cordialement à vous.

Th. CLÉMENT

## LA MONNAIE D'OR

Certains de nos lecteurs ont mal interprété notre article sur l'exportation de 100,000 francs de doublons de la Banque.

Nous n'avons pas eu la prétention de critiquer l'opération financière de la Banque, qui est parfaitement libre de faire telle spéculation qu'elle entend avec son encaisse.

Ce que nous avons tenu à faire connaître, c'était en quelque sorte la cause de la pénurie de l'or et en même temps rassurer notre administration sur ses craintes de voir diminuer la valeur du doublon.

Il est bien certain que, si elle avait été renseignée comme elle avait le droit de l'être, M. l'Administrateur n'aurait pas, dans son arrêté du 6 juin dernier, lancé deux attendus alarmistes sur le cours élevé et les pertes de change à éprouver avec les doublons en caisse.

Il faut bien admettre que si, aux Etats-Unis, on trouve un profit à la refonte de ces vieux doublons en pièces de cinq dollars, la colonie n'aurait pas plus de perte à faire métamorphoser ces siens en belles pièces de 20 francs à l'effigie de la République.

Pour cette transformation, elle n'aurait ni courtage de banquier ni fret à payer, il lui suffirait à l'automne d'embarquer ses doublons assurés sur un des navires de guerre et, au printemps suivant, nous serions inondés d'une pluie bienfaisante d'or français sans qu'il en coûte beaucoup au trésor: La refonte et la frappe de la monnaie d'or pour les colonies devant se faire aux frais de l'Etat. Tout au plus pourrait-on nous faire supporter le déchet de refonte qui serait compensé par la pureté de ce vieil or exempt des alliages que l'on trouve dans beaucoup de monnaies contemporaines.

A tout bien regarder encore, est-il préférable de garder le doublon avec sa plus-value sur son cours ordinaire, si l'on veut conserver de l'or en circulation et empêcher son exportation à titre de paiement. Autrement on serait obligé d'en venir à la création de bons de caisse qui n'ont pas le son métallique même du vieux doublon que nos grands-pères vénéraient tant.

## ANGOULVANT GIFLÉ

Le courrier nous confirme dans tous ses détails que notre sieur Angoulvant, ex-gouverneur de cette colonie, s'est fait gifler par une de ses victimes en arrivant à Paris, et qu'il s'est empressé de prendre la poudre d'escampette sans mot dire.

Aux témoins qui lui ont été envoyés, il n'a opposé que des reculades en mettant en avant que sa bonne foi avait été trompée.

Quand on voit de tels résultats, on peut dire que ce n'était pas la peine de faire tant d'épate, de tirer l'épée et le pistolet, pour en arriver à se mettre en si piétre posture.

La Ligue des Droits de l'Homme s'occupe d'une manière toute spéciale des hauts faits de l'administration de M. Angoulvant. Nous en reparlerons prochainement, une fois les résultats acquis.

## M. TRIPPE

Au nombre des passagers venus par le dernier courrier, nous avons été heureux de saluer M. Trippe, actuellement directeur de l'Anglo-Américan Télégraph à New-York.

Pendant de nombreuses années, M. Trippe fut également directeur de la même compagnie à Saint-Pierre, où il a laissé de nombreux amis qui sont enchantés de cette bonne occasion de pouvoir lui serrer la main et de lui témoigner toute la sympathie qu'ils ont conservée des bonnes relations de sa direction et de son affabilité.

## ACCIDENT

Hier après-midi, le jeune Lafargue, fils du sympathique concierge du Palais de justice, était à s'amuser à pêcher au bout de la cale de M. J-B. Vidart, dans l'anse à Rodrigue.

Par une imprudence dont les enfants n'ont pas conscience, le pauvre petit est tombé à l'eau et s'y est malheureusement noyé, personne n'étant là pour lui porter secours.

Ce n'est qu'un bon moment après son immersion, qu'il a été retiré de l'eau par les hommes de la Bidartaise. Les docteurs Dupuy et Thibaud, demandés en toute hâte, n'ont pu le ramener à la vie.

Nous comprenons quelle a été la douleur des pauvres parents à un tel spectacle, et nous prenons bien part au malheur qui frappe si brusquement M<sup>e</sup> et M<sup>me</sup> Lafargue, qui n'avaient que cet enfant-là déjà âgé de neuf ans et d'une figure très agréable et très éveillée.

## RÉSULTAT DE LA 1<sup>re</sup> PÊCHE

au 7 Juillet

95 goëlettes ont livré . . 34.310 qx

102 navires . . . . . 67.887 qx

Total 102.197 qx

La moyenne est donc pour les goëlettes de 361 quintaux et pour les navires de 665 quintaux.

Expédié sur France en 1906 76.955 qx

, , , 1905 55.692 qx

Différence en plus pour 1906 21.263 qx

## ANNONCES & AVIS

## AVIS

Le soussigné informe le public qu'il a à vendre :

Vins fins d'Espagne en gros : Madère, Malaga, Sherry, Porto, Moscatel, Mauzanilla. En caisses de 12 bouteilles et en barils de 16 à 164 litres.

Champagne Benoit fils.

E. BENATRE

## AVIS DE DÉPARTEMENT

Le navire

CURIÉUSE coté 3311

Capitaine Guillebot

chargera à Granville 2<sup>me</sup> quinzaine de Juillet.

Départ direct pour Saint-Pierre du 5 au 10 Août.

Pour renseignements, s'adresser à Granville et à Saint-Pierre à M. R. CHUINARD.

## A LOUER

Plusieurs Parcs bien engrangés

Situés sur la route de Galantry

S'adresser à l'habitation BEUST & Fils

## A VENDRE

par suite de liquidation volontaire  
à l'habitation BEUST et Fils

Un stock de diverses marchandises, principalement d'objets d'armement, filets à hareng, et grandes seines à capelet, ainsi que différents articles d'exploitation tels que chalands, canots, voitures, bascules etc.

dans de bonnes conditions

## AVIS

Messieurs L. COSTE & C<sup>ie</sup> ont l'honneur d'informer Messieurs les armateurs qu'ils sont les seuls représentants à Saint-Pierre de la marque de peinture métallique

« Le Triton »

de la maison Marcel Van Cauwenbergh de Dunkerque.

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

